

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00133 Numéro SIREN : 818 226 797 Nom ou dénomination : A.I.B.
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2022 sous le numéro de dépôt 7470

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 9 Rue Amable Lozai		76140 LE PETIT QUEVILLY	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐ *	
Numéro SIRET* 81822679700012			
		Exercice N clos le, 31 03 2022	
		N-1 31 03 2021	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS 5 196 2 911 2 285 1 531	
Autres immobilisations corporelles AT		AU 60 859 21 245 39 614 46 551	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI 5 552 5 552 5 552	
TOTAL (II) BJ		BK 71 607 24 156 47 451 53 634	
Matières premières, approvisionnements BL		BM 3 270 3 270 1 847	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW 28 778 28 778 1 151	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY 656 801 656 801 487 779	
Autres créances (3) BZ		CA 43 104 43 104 5 018	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG 314 965 314 965 435 659	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI 27 203 27 203 21 553	
TOTAL (III) CJ		CK 1 074 120 1 074 120 953 007	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A 1 145 727 24 156 1 121 571 1 006 641	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 5 552	
(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	
Stocks :		Créances :	

* Des évaluations concernant cette entreprise sont données dans le bilan 2022

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

POUR COPIE
CONFORME

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.0.....0.0.0.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	422 700	321 977	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	142 203	207 723	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	674 904	639 700	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 744	8 478	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	659	2 162	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	95 062	15 912	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	152 389	155 203	
	Dettes fiscales et sociales	DY	192 790	184 607	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	23	579	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	446 667	366 940	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 121 571	1 006 641	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Ecart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	445 656	362 119	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	3 668	KT		KU	1 528	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	38 785	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	19 668	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 152	LC		LD	1 253		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	63 273	LO		LP	2 781		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 552	1U		1V				
TOTAL IV					LQ	5 552	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	68 825	OH		OJ	2 781			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4					
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	5 196	ML	5 196	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	38 785	MO	38 785	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	19 668	MR	19 668	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	2 405	MU	2 405	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG		NH	66 055	NI	66 055		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		O0		M7		O0W		
		Autres participations			I0		O0X		O0Y		O0Z		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	5 552	2G	5 552			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	5 552	2H	5 552			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		O0K		O0L	71 607	O0M	71 607			

Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		FU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 137	QA	774	QB		QC	2 911
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	8 909	QE	3 881	QF		QG	12 790
	Matériel de transport	QH	3 747	QI	3 866	QJ		QK	7 613
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	398	QM	444	QN		QO	842
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	15 191	QV	8 965	QW		QX	24 156
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	15 191	QP	8 965	QQ		QR	24 156

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables			DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
			Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements			M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial			RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles			N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I			RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains			Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II			X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations			NL						NM						NO		
TOTAL III																	
Total général (I+II+III)			NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NO + NR)			NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.I.B

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	20 454	6U	20 454
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	20 454	TY	20 454
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 454	UB	20 454
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	20 454
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A. I. B

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 552	UV	5 552	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	656 801		656 801						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	24 836		24 836					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 098		16 098					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 170		2 170						
	Charges constatées d'avance	VS	27 203		27 203						
	TOTAUX		VT	732 660	VU	732 660	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	922		922						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	4 822		3 811		1 011				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	152 389		152 389						
Personnel et comptes rattachés		8C	44 165		44 165						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 872		32 872						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	113 177		113 177						
Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 576		2 576						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	659		659						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23		23						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	351 605	VZ	350 594		1 011				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL		659				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 467	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 121 570.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 720 548.19 Euros et dégageant un bénéfice de 142 203.40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	20 454		20 454		
TOTAL	20 454		20 454		
TOTAL GENERAL	20 454		20 454		
Dont dotations et reprises d'exploitation			20 454		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 552	5 552	
Autres créances clients	656 801	656 801	
Impôts sur les bénéfices	24 836	24 836	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 098	16 098	
Débiteurs divers	2 170	2 170	
Charges constatées d'avance	27 203	27 203	
TOTAL	732 660	732 660	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	922	922		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 822	3 811	1 011	
Fournisseurs et comptes rattachés	152 389	152 389		
Personnel et comptes rattachés	44 165	44 165		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 872	32 872		
Taxe sur la valeur ajoutée	113 177	113 177		
Autres impôts taxes et assimilés	2 576	2 576		
Groupe et associés	659	659		
Autres dettes	23	23		
TOTAL	351 605	350 594	1 011	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 467			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	659			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Non Concerné
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	Non Concerné
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	Non Concerné

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 144
Total	1 144

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	922
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 924
Dettes fiscales et sociales	37 107
Autres dettes	23
Total	45 976

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts	
- Intérêts sur emprunts	27
Frs fact.non parvenues	
- 479.39/361*288	586
- 186.61/360*286	156
- CAP HONO AG 31.03.22	948
- CAP FRAIS ACTE AG 31.03.22	43
- 2793/12*3	838
- FNP TF 2021	3 353
- FACT TMBETTE XAVIER	2 000
Salaires complt. à payer	
- prov prime de bilan 2021-2022	25 800
Charges sociales à Payer	
- chges soc /primes bilan 2022	9 288
Etat diverses ch.à payer	
- 1706/12*3	426
- PROV CVAE 1ETR2022	192
- 1269/12*3	317
- T APP SOLDE 2021	1 084
Frais ent s/emprunts à payer	
- Frais véhicule/CREDIPART Exo	23
Banque cap	
- CAP FRAIS BQ 03/22	76
- CAP FRAIS BQ 03/22	7
- CAP INT S/FRAIS	813
Total	45 976

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 203
Total	27 203

ANNEXE

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constat.d'avance			
- OVH.COM	5		
- SMA ASSURANCES VEHICULES	4 919		
- Retrait Volvo au 01/01/2022	654		
- Ajout Mercedes au 30/11/2021	651		
- SMABTP GC	16 413		
- SMABTP MLP	776		
- GEXCO SAS QUADRA WEB	244		
- FREE 09/03 - 08/04/22	4		
- ORANGE 16/03 - 15/04/22	39		
- CITROEN (VU) FE-533-WV 03/22	338		
- CITROEN FQ-081-HJ 03/22	387		
- RENAULT DIAC (VU) EV-596-VB	352		
- RENAULT DIAC (VU) EW-677-ZB	313		
- NBIS Contrat maintenance info	630		
- SANTE BTP	934		
- Régul cotisation définitive	1 451		
- NBIS Location copieur 04-06/22	246		
- NBIS Loc ordi portabl 04-06/22	156		
Total	27 203		

« **A.I.B.** »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

Siège social : 9 Rue Amable Lozai

76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 9 SEPTEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **142 203,40 Euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	142 203,40 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	42 200,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	100 003,40 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 42 200,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2022	10 000	42 200,00 €	42 200,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;

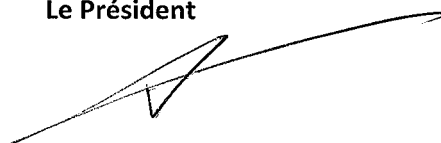
R F.

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2021	10 000	107 000,00 €	107 000,00 €	/
31 Mars 2020	10 000	80 000,00 €	80 000,00 €	/
31 Mars 2019	2 000	/	/	/

Certifié conforme
Le Président



« A.I.B. »

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

Siège social : 9 Rue Amable Lozai

76140 LE PETIT-QUEVILLY

818 226 797 RCS ROUEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 9 SEPTEMBRE 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **142 203,40 Euros** de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	142 203,40 Euros
➤ A titre de dividendes, au profit de l'associé unique, la somme de	42 200,00 Euros
➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves », soit	100 003,40 Euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique précise que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2 du Code général des impôts, s'élève à 42 200,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, précise que les dividendes distribués sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2022	10 000	42 200,00 €	42 200,00 €	/

Le dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'associé unique rappelle que, pour les actionnaires personnes physiques :

- les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;

D. F.

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en FRANCE, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	Dividende distribué	Dividende éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution <i>Pour les personnes physiques</i>	Dividende non éligible à l'abattement en vigueur l'année de distribution
31 Mars 2021	10 000	107 000,00 €	107 000,00 €	/
31 Mars 2020	10 000	80 000,00 €	80 000,00 €	/
31 Mars 2019	2 000	/	/	/

Certifié conforme
Le Président

